

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

### MUTUALISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Suite à la désaffectation des aides publiques apportées aux associations, celles-ci réagissent. En effet le tissu associatif regorge de ressources à mobiliser, la mutualisation de leurs moyens humains et matériels est une des solutions à la pérennité de leur action.

#### Maison des associations

Les maisons des associations sont des groupements associatifs ou des services de collectivités locales mutualisant ressources et moyens au service des associations locales. Elles mettent à la disposition des associations divers services comme par exemple : un service de domiciliation, des bureaux, des salles de réunion, une photocopieuse, un service imprimerie, un accès à internet, ...

A Metz,

COJFA, Cogestion Jeunesse Famille, 1 rue du Coëtlosquet, 57000 METZ Tél 03 87 69 04 90  
Pour la Moselle, contactez la mairie de votre commune.

#### Groupement d'employeurs

Le groupement d'employeurs permet de mettre à la disposition de ses membres des salariés liés au groupement par un contrat de travail. Le salarié est amené à effectuer des interventions auprès des entreprises rattachées au groupement. Cette mise à disposition peut avoir pour objet de permettre le remplacement de salariés suivant une action de formation professionnelle.

Plus d'information

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

en Moselle, GEVA 1 rue du Coëtlosquet 57000 METZ Tél 03 87 69 04 60

<http://www.geva57.fr/>

#### Profession Sport

Le dispositif Profession Sport & Loisirs a été créé en 1989 faisant suite à un constat d'émiettement et de marginalisation de l'emploi sportif. Face à cette situation, le Ministère de la Jeunesse et des Sports propose la création d'associations départementales chargées de prendre en charge la gestion de salariés et de les mettre à disposition des clubs en éprouvant le besoin.

En Moselle, ce dispositif est porté par le GEVA, plus d'information

<http://www.geva57.fr/>

#### SEL Inter Associatif

Le Système d'Echange Local inter-associatif porté par le CRI-BIJ, est une alternative au système monétaire classique qui permet aux associations de la Moselle de troquer des biens (matériels, fournitures) mais également des services (savoirs, compétences) sans faire référence à leur valeur financière.

Chaque bien ou service est évalué en fonction du temps partagé et/ou de gré à gré entre les

associations concernées par la transaction. La monnaie d'échange est comptabilisée en «soleil». En y adhérant, les associations pourront ainsi s'équiper ou acquérir de nouvelles compétences sans occasionner la moindre dépense mais en proposant de mettre sur le marché du SEL des biens ou services qu'elles troqueront en contre-partie.

Au-delà de l'intérêt économique que revêt ce système, adhérer au SEL c'est aussi un engagement écologique puisque les associations prolongeront par leurs échanges la durée de vie de leurs matériels et fournitures. Le SEL permet tant les échanges, que le prêt ou le don de matériels. C'est enfin un outil qui favorise la rencontre inter-associative, la mutualisation des compétences, une meilleure connaissance du réseau associatif et la perspective de nouvelles collaborations.

Plus d'information

[www.cribij.fr](http://www.cribij.fr)